



## La FIACAT organise un Séminaire régional sur l'abolition de la peine de mort en Afrique Centrale et Madagascar

**Paris, Bujumbura – 14 février 2013 – La FIACAT a organisé, en collaboration avec l'ACAT-Burundi, un séminaire de formation pour ses membres actifs en Afrique centrale et Madagascar sur la peine de mort, à Bujumbura (Burundi), du 11 au 13 février 2013.**

L'abolition de la peine de mort est au cœur du mandat de la FIACAT depuis sa création en 1987. Sylvie Bukhari-de Pontual, présidente de la FIACAT l'a rappelé lors de son discours d'ouverture en proclamant qu'« *il devient difficile de justifier la peine de mort car la dignité humaine est inviolable et indivisible, et ne peut être soumise à aucune contingence ni à aucune compromission : elle est universelle* ».

Le Séminaire régional, financé par les Ministères allemand et luxembourgeois des Affaires étrangères, a regroupé des représentants des sept ACAT d'Afrique centrale et Madagascar (Burundi, Cameroun, Congo, Madagascar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad).

Il avait pour objectif d'élaborer des stratégies nationales et régionales en faveur :

- de l'abolition de la peine de mort en Afrique ;
- de la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- de l'adoption de la résolution appelant à un moratoire universel sur les exécutions capitales qui sera votée en décembre 2014 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les participants à ce séminaire ont bénéficié de l'expertise du Professeur Carlson ANYANGWE, membre du Groupe de travail sur la peine de mort de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Ses interventions sont le reflet du partenariat engagé entre la FIACAT et la CADHP depuis de nombreuses années en faveur de l'abolition de la peine de mort sur le Continent.

Les membres des ACAT de la région sont maintenant outillés pour mener des actions de plaidoyer en faveur de l'abolition dans leurs pays ; la FIACAT s'est engagée à les accompagner dans leurs activités de plaidoyer et de sensibilisation auprès de la population, des faiseurs d'opinions et des dirigeants politiques. Au Burundi, la FIACAT accompagnera l'ACAT Burundi dans sa campagne de plaidoyer en faveur de la ratification du Protocole additionnel au Pacte international des droits civils et politiques des Nations Unies. Ce protocole rend l'abolition de la peine de mort définitive.

*Aujourd'hui 36 Etats Membres de l'Union Africaine sur 54 sont abolitionnistes en droit<sup>1</sup> ou en pratique<sup>2</sup>, car ils n'ont pas exécuté de détenus depuis plus de 10 ans. Parmi les 26 pays de l'Union Africaine connus pour avoir prononcé des condamnations à mort en 2011<sup>3</sup> seuls 4 pays ont procédé à des exécutions<sup>4</sup>.*

### Contact presse :

- **FIACAT** : Guillaume Colin – [g.colin@fiacat.org](mailto:g.colin@fiacat.org) – +226 66 33 82 55
- **ACAT Burundi** : Armel Niyongere – [acatbur@yahoo.fr](mailto:acatbur@yahoo.fr) – +25722258573 / +25722254369

<sup>1</sup> L'Angola, le Bénin, le Burundi, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée-Bissau, Iles Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, les Seychelles, l'Afrique du Sud et le Togo

<sup>2</sup> L'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, la République du Centre Afrique, la République du Congo, l'Érythrée, le Ghana, le Kenya, le Liberia, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, la Tunisie et la Zambie.

<sup>3</sup> L'Algérie, le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, l'Égypte, le Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Liberia, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe

<sup>4</sup> L'Égypte (au moins 1), la Somalie (10), le Soudan du Sud (5) et le Soudan (au moins 7).

*La FIACAT est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort*